

**KVAIMMO**  
**Société civile immobilière**

**Capital : 1 000,00 €**

**Siège social : 1 rue Ernest Renan**  
**51100 REIMS**

**918 589 615 R.C.S REIMS**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un janvier à vingt heures, les associés de la SCI KVAIMMO se sont réunis au siège social de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame ZUINE Khadija, gérante associé, propriétaire de 320 parts
- Monsieur PERRIN Eric, associé, propriétaire de 200 parts
- Monsieur BOURNIQUE Alexandre, associé, propriétaire de 240 parts
- Monsieur BOURNIQUE Valentin, associé, propriétaire de 240 parts

Madame ZUINE Khadija est nommée en qualité de Président de l'assemblée, fonction dument acceptée par celle-ci.

Le président constate que le corum est atteint, que la gérance est présente, et que l'Assemblée Extraordinaire, régulièrement convoquée par la gérance, peut valablement délibérer.

**Ordre du jour :**

- Agrément de la cession de parts entre Monsieur PERRIN Eric et Monsieur BOURNIQUE Nicolas
- Modification des statuts
- Pouvoirs – Frais divers

**PREMIERE RESOLUTION – Agrément de la cession de parts entre Monsieur PERRIN Eric et Monsieur BOURNIQUE Nicolas**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Monsieur PERIN Eric de céder 200 parts de parts sociales numérotées de 321 à 520 de la SCI KVAIMMO lui appartenant à Monsieur BOURNIQUE Nicolas, autorise cette cession.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

VB EP KP NB AB

## DEUXIEME RESOLUTION – Modification des statuts

L'assemblée générale, comme conséquence des résolutions précédentes, , décide de modifier l'article 8 des statuts de la façon suivante :

### Article 8 — Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros.

Il est divisé en 1 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, toutes de même catégorie, intégralement souscrites à la constitution.

Les parts sociales sont numérotées de 1 à 1 000 et attribuées comme suit en proportion de leurs apports :

| Souscripteurs                      | Numérotation des parts souscrites  |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Madame ZUINE KHADIJA Epouse PERRIN | 520 parts numérotées de 1 à 520    |
| Monsieur BOURNIQUE ALEXANDRE       | 240 parts numérotées de 521 à 760  |
| Monsieur BOURNIQUE VALENTIN        | 240 parts numérotées de 761 à 1000 |

A la suite d'une cession de parts en date du 28 février 2025, la répartition du capital est la suivante :

- Madame ZUINE Khadija, épouse PERRIN, possède les parts numérotées de 1 à 320
- Monsieur PERRIN Eric, possède les parts numérotées de 321 à 520
- Monsieur BOURNIQUE Alexandre, possède les parts numérotées de 521 à 760
- Monsieur BOURNIQUE Valentin, possède les parts numérotées de 761 à 1000

A la suite d'une cession de parts en date du 01 février 2026, la répartition du capital est la suivante :

- Madame ZUINE Khadija, épouse PERRIN, possède les parts numérotées de 1 à 320
- Monsieur BOURNIQUE Nicolas, possède les parts numérotées de 321 à 520
- Monsieur BOURNIQUE Alexandre, possède les parts numérotées de 521 à 760
- Monsieur BOURNIQUE Valentin, possède les parts numérotées de 761 à 1000

Cette décision est adoptée à l'unanimité

## TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS – FRAIS DIVERS

Tous les pouvoirs sont conférés au porteur de l'un de ses originaux en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

Tous les frais et droits résultant des présentes seront supportés par les acquéreurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à dix heures trente.

Fait à PARIS, le 31 janvier 2026

Madame ZUINE Khadija  
Certifié conforme à l'original

